

# RAPPORT BILAN CARBONE 2023



## **Table des matières**

Éditorial	
Contexte	
Introduction	Page 3
Présentation de l'association	
Présentation du pilote de la démarche et processus de collecte	
Cartographie des flux	
Les périmètres	
Synthèse de nos émissions	Page 6
Le profil des émissions GES de l'association	
Focus émissions GES de l'association  Focus émissions GES numérique et services	
Focus émissions GES numérique et services	
Focus émissions GES numérique et services Emissions liées aux déplacements domicile/travail des salariés	

#### **Editorial**

Dans une démarche continue de sobriété, ANPP - Territoires de projet réitère l'exercice du bilan carbone pour la seconde année consécutive. Suite à l'engagement pris l'année passée pour réduire ses émissions et faire un comparatif entre deux années suite à une stratégie d'opter pour le 100% télétravail, voici le bilan de deux ans d'engagement. Ce bilan est le fruit d'un travail collectif qui place l'Association que je préside comme l'une des pionnières dans son domaine. L'année que nous avons vécu n'a pas été moindre sur le plan climatique, et les températures records que nous atteignons doivent toujours nous interroger sur nos comportements.



Les Pays/PETR qui sont représentés par ANPP - Territoires de projet restent des socles pour des projets de territoire ambitieux, stratégiques, intégrés et partagés. En comptant sur les forces vives du territoire, les agents du développement local sont à même de répondre aux grands enjeux de transition et d'activer les leviers pour opérationnaliser la TE. En continuant sa démarche d'exemplarité écologique, ANPP - Territoires de projet s'inscrit dans la tradition des Territoires de projet qui impulsent les changements majeurs et guident les politiques publiques.

ANPP - Territoires de projet dans ses missions participe à l'information, la sensibilisation et l'accompagnement aux Pays/PETR. En proposant cette seconde édition de son bilan carbone, l'Association poursuit son plaidoyer en faveur de la réalisation de bilans carbone au sein des Territoires, même si la démarche est volontaire et non pas obligatoire. En cartographiant ses émissions, des décisions majeures peuvent être prises pour les réduire.

Ce bilan nous rappelle que la comptabilisation des émissions doit être ambitieuse et aller le plus loin possible dans les éléments pris en compte. ANPP - Territoires de projet étend donc son scope 3 pour aller jusqu'aux vêtements et repas pris, pour coller le plus possible à la réalité de ses émissions.

Comme l'année passée, ANPP - Territoires de projet compensera son empreinte carbone par le versement à des oeuvres caricatives d'une somme qui équivaut à la tonne en CO<sup>2</sup>.

Comme nous l'indiquions l'année précèdente, c'est collectivement que nous pourrons réussir à faire face au défi qui s'impose à nous.

> Josiane CORNELOUP, Présidente ANPP - Territoires de projet Députée de Saône-et-Loire



#### **Contexte**

Souhaitant poursuivre son engagement pour la sobriété, ANPP - Territoires de projet poursuit son exercice de bilan carbone annuel. L'exercice relève donc d'un double défi : analyser plus finement les émissions de l'association, et observer l'impact des décisions déjà prises sur le bilan CO² de l'Association.

ANPP - Territoires de projet poursuit ainsi sa triple mission : représentation, animation, accompagnement. Ces missions nécessitent pour être réalisées des outils : informatiques, numériques, mais aussi des services et des déplacements. Ces émissions ont donc été comptabilisées sur un an, de décembre 2023 à janvier 2024.

Ce bilan carbone a été réalisé avec les outils de l'ADEME, à l'aide d'un tableur. Les émissions du numérique relèvent d'estimations, notamment pour les envois de mails et les réunions en distanciel.

Comme l'année passée, ce bilan s'inscrit dans une démarche d'ensemble inscrite dans la stratégie politique de l'association. Nous poursuivons notre plaidoyer de rappeler les enjeux de la <u>Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement >></u>, qui oblige les collectivités locales de plus de 50.000 habitants à répondre à l'obligation de réaliser leur bilan carbone tous les 3 ans. Ainsi ANPP - Territoires de projet a souhaité se conformer aux obligations de ses adhérents.

C'est donc toujours dans une démarche volontariste et en souhaitant s'appliquer avec ambition une réduction de son empreinte carbone, qu'ANPP – Territoires de projet présente la seconde édition de son bilan carbone.

#### **Introduction**

#### 1. Présentation de l'association

ANPP – Territoires de projet est une association loi 1901, crée en 1997 qui a pour objectifs de promouvoir, défendre et accompagner l'expression des Pays, Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR), GAL et Conseils de développement. Structures souples du développement local, les PETR instaurés par le législateur en 2014, ont pour objectif de mutualiser les forces vives du territoire à l'échelle du bassin de vie, en regroupant plusieurs Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au sein d'un même projet, le projet de territoire. Les PETR étant majoritairement issus du monde rural et/ou périurbain, ils sont des catalyseurs afin d'impulser le changement, innover et développer les territoires.

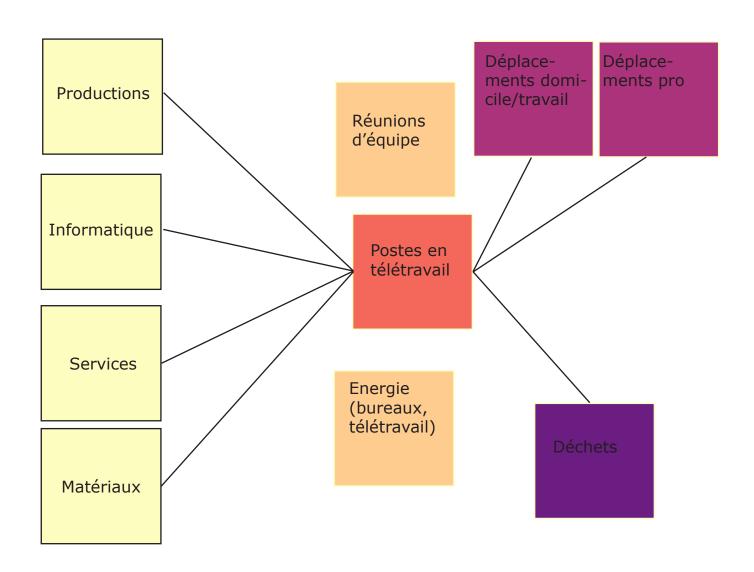
ANPP – Territoires de projet une triple mission : de représentation, d'animation du réseau et d'accompagnement. Elle accompagne les adhérents dans leurs missions quotidiennes avec une production de contenu technique, juridique, de veille, de mise en relation ou encore de relai auprès des pouvoirs publics. Elle défend et promeut les Pays au sein des instances gouvernementales (Ministères, servies de l'État), politiques (Parlements, CESE), ou privés. Enfin, elle anime le réseau des adhérents en proposant des temps d'échanges, des webinars thématiques, ou encore l'organisation d'évènements à l'échelle nationale.

#### 2. Présentation du pilote de la démarche et processus de collecte

D'emblée, la direction a positionné ce bilan carbone comme un outil d'analyse fine et ambitieuse. Le degré de recherche a été poussé loin pour avoir une lecture des plus précises de la réalité.

La collecte des données s'est faite durant toute l'année avec l'appui de l'équipe technique ANPP – Territoires de projet.

#### 3. Cartographie des flux



#### 4. Les périmètres

Le bilan carbone 2022 de l'association porte sur l'activité ANPP - Territoires de projet du 31 décembre 2022 eu 1er janvier 2024.

Le périmètre organisationnel de l'Association se situe en télétravail pour les postes des salariés de l'Association, et une fois par semaine en présentiel lors des réunions d'équipe.

De la même manière que l'année passée, les émissions de l'association reposant sur des productions intellectuelles et immatérielles (échanges, veille juridique et accompagnement personnalisé conseil, visio), les émissions liées au numérique ont été prises en considération (visio, PJ, mails envoyés...).

Le périmètre opérationnel concerne les 3 scopes : les émissions directes de GES (scope 1), les émissions indirectes de GES (scope 2), et toutes les autres émissions indirectes (scope 3).

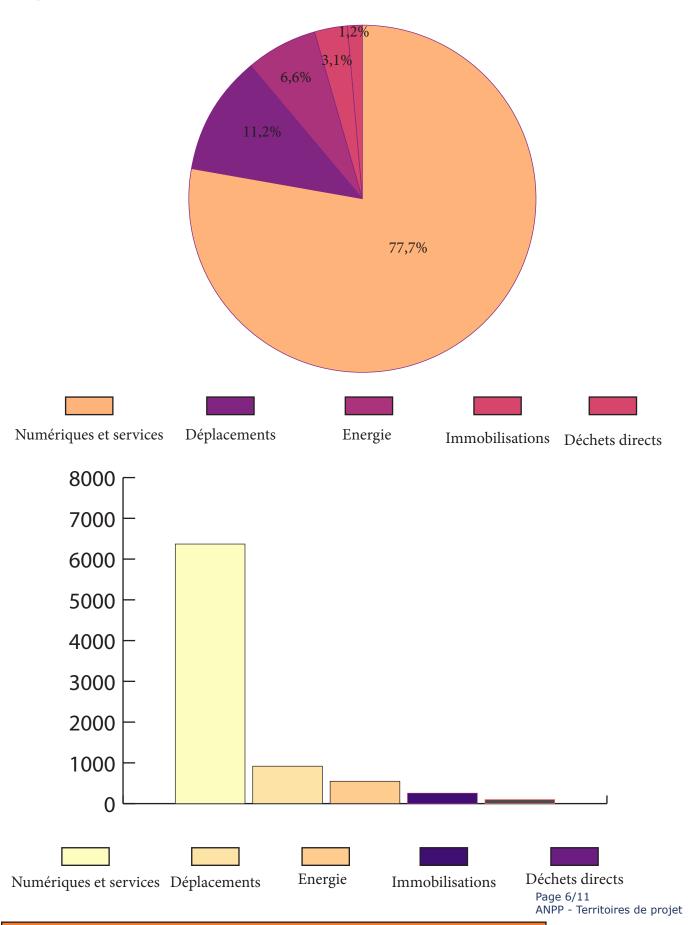
Les émissions du scope 1 calculent les émissions directes de GES générées par l'activité de l'association. L'activité de l'association n'est pas concernée par ce scope, hormis la climatisation des bureaux qui génère directement des GES.

Les émissions du scope 2 calculent les émissions indirectes de GES. L'électricité utilisée pour se chauffer ou pour alimenter les ordinateurs est une émission directe de GES comptabilisée dans le premier scope.

Le scope 3 regroupe toutes les autres émissions indirectes de GES non comptabilisées au sein des autres catégories. Sont ainsi comptabilisées les émissions liées à l'utilisation du numérique, des services, mais aussi le cycle de vie des objets consommés : déchet, plastique, papier.

### Synthèse de nos émissions

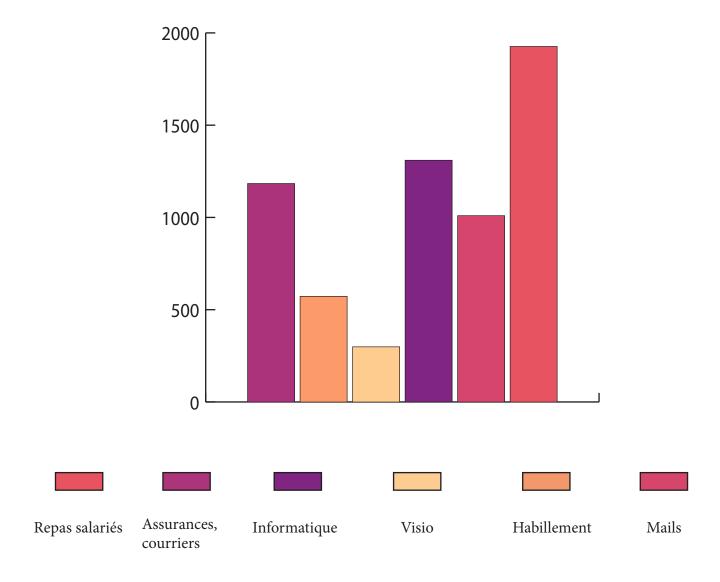
#### Le profil des émissions GES de l'association



Dans un désir de poursuivre sa démarche Bilan carbone, l'Association comptabilise 77,7% de ses émissions qui sont liées aux activités numériques et aux services. A noter que l'année passée, cela représentait 70% des émissions. Les déplacements sont aussi pour beaucoup dans le bilan de l'Association. Cela s'explique par la dispersion géographique des salariés aux quatre coins de la France.

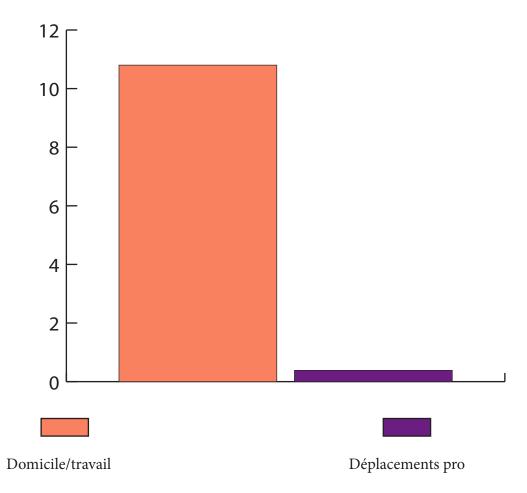
#### **Emissions GES numérique et services**

En précisant le volet numérique et services, catégorie la plus émettrice



D'une année sur l'autre, les résultats restent stables pour cette partie numérique et services. A noter que cette année nous avons voulu étendre le scope 3 en incluant les repas des salariés, et les tenues. L'impact des repas des salariés et des vêtements portés alourdit le Bilan, mais permet de s'ajuster pour coller le plus à la réalité des émissions. L'activité quotidienne de l'Association à savoir les envois de mails, l'utilisation d'outils informatiques, ou encore les heures de Zoom pèsent également dans le bilan carbone.

#### Emissions liées aux déplacements domicile/travail des salariés

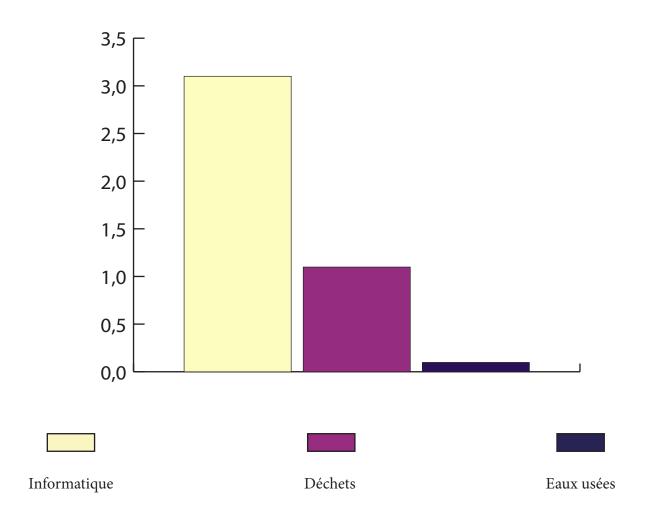


<sup>\*</sup>calcul sur le total du bilan carbone

Le secteur des déplacements représente toujours une part non négligeable des émissions de l'Association. Les déplacements comprennent aussi bien les trajets domicile/travail de salariés situés à plusieurs centaines de kilomètres de Paris, et les déplacements dans le cadre du travail et des missions de ANPP - Territoires de projet.

A titre indicatif, le total des émissions de l'association sur une année pour les trajets domicile/travail est de 886kg CO<sup>2</sup>.

# Analyse croisée des émissions liées aux futurs déchets et à l'immobilisation



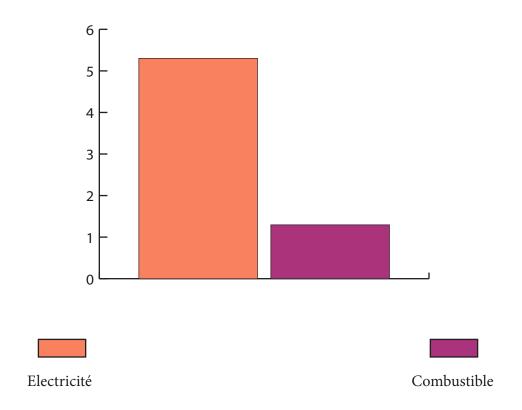
<sup>\*</sup>calcul sur le total du bilan carbone

Cette analyse croisée de deux catégories de notre bilan carbone à savoir les futurs déchets et les immobilisations permettent de mieux prendre en compte l'impact futur de l'action actuelle de l'Association. En effet, le parc informatique de l'ANPP représente un futur déchet qu'il est nécessaire de comptabiliser. Les batteries contenues dans les appareils informatiques sont difficiles à recycler et contiennent des substances nocives pour l'environnement.

De la même manière, les déchets produits par l'activité de l'association comme le futur papier, ou les emballages plastiques sont à noter. Même si l'Association essaie de réduire tant que faire se peut son bilan, elle doit toujours avoir recours à du papier ou recevoir des produits emballés.

Les eaux usées sont aussi comptabilisées dans l'activité de l'Association, à savoir l'eau utilisée lors des journées de travail.

#### Emissions liées à la consommation énergétique



<sup>\*</sup>calcul sur le total du bilan carbone

En optant pour le 100% télétravail, l'association n'a plus besoin de recourir à la location de locaux pour permettre à ses salariés de se retrouver en présentiel. En faisant cela, elle réduit considérablement son empreinte énergétique car n'a pas besoin d'assumer la charge en chauffage, electricité et lumière de locaux. Les chiffres ainsi présentés sont donc ceux pour les jounées en télétravail des salariés, qui se chauffent avec du bois et ou de l'électricité.

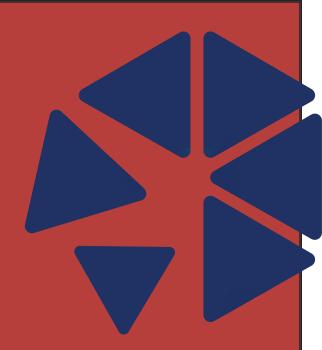
Comme l'équipe se retrouve une fois par semaine en présentiel dans les locaux de ses partenaires, une estimation de la consommation sur une journée a été réalisée.

#### **Conclusion**

Le second bilan carbone de l'Association n'a pas permis de réduire drastiquement les émissions mais cela répond à plusieurs enjeux liés au bilan carbone en lui-même. Le scope 3 est un outil qui peut mesurer les émissions, mais cela dépend de jusqu'où l'on souhaite mettre le curseur sur les émissions comptabilisées.

Dans un effort d'exemplarité, ANPP - Territoires de projet a souhaité approfondir son bilan en s'intéressant à l'impact des émissions de l'activité de l'Association jusqu'aux repas, et aux vêtements utilisés. Cela alourdit le bilan, mais pour autant il s'efforce de correspondre le plus possible à la réalité.

Les émissions des déplacements des collaborateurs ont pratiquement doublé dans cette seconde édition du bilan carbone. L'impact du 100% télétravail est donc à relativiser, même si il a permis de considérablement réduire l'empreinte de l'association sur certains secteurs. Pour autant, d'autres facteurs pris en compte viennnent alourdir ce bilan, et la variation de l'activité de l'association influence les chiffres.





TERRITOIRES DE PROJET www.anpp.fr